

Atlas Controle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

27.702

Date du contrôle:

11/07/2023

Lieu du contrôle:

Av. Ernest Renan 58 Schaerbeek 1030

Testeur d'installation:**Agent-visiteur:**

Azedine Mamoun

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

TI-005/5160043

Date d'émission:

V1 13/07/2023 22:39:19

Prochaine visite avant le:

11/07/2024

Donneur d'ordre

Nom

EBI

Adresse

3 rue Abbé Cuypers, 1040 Bruxelles

Téléphone

+32 476 54 53 85

Email

caroline@certificatpeb-bw.be

Données générales

Adresse de l'installation

Av. Ernest Renan 58 Schaerbeek 1030

Type de locaux

Maison

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Av. Ernest Renan 58, 1030 Schaerbeek

Adresse du propriétaire

Av. Ernest Renan 58 Schaerbeek 1030

Installateur

Données du raccordement

GRD

Sibelga

Numéro de compteur

63140430

Code EAN**Liaison compteur-tableau**

XVB 3X10

Tension de service

3 x 230 V

Protection générale

40 A 3P

Contrôles

Schémas/plans

NOK

Liaisons équipotentielles

NOK

Fondations

avant 81

Installation électrique

après 81

Description de l'installation

Pas de schémas

Nombre de tableaux

4

Différentiel de tête

300mA - 40A - type A

Test BP du DDR

NOK

 ΔI_n

NOK

Contrôle de l'état

OK

Matériel fixe

OK

Protection contre les contacts directs

NOK

Protection contre les contacts indirects

NOK

Protection contre les surintensités

NOK

Prise de terre

Piquet

Résistance de terre (Ω)

23

Isolement ($M\Omega$)

0.2

Atlas Controle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 :C-2020/30795 + C- 2020/30794) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur

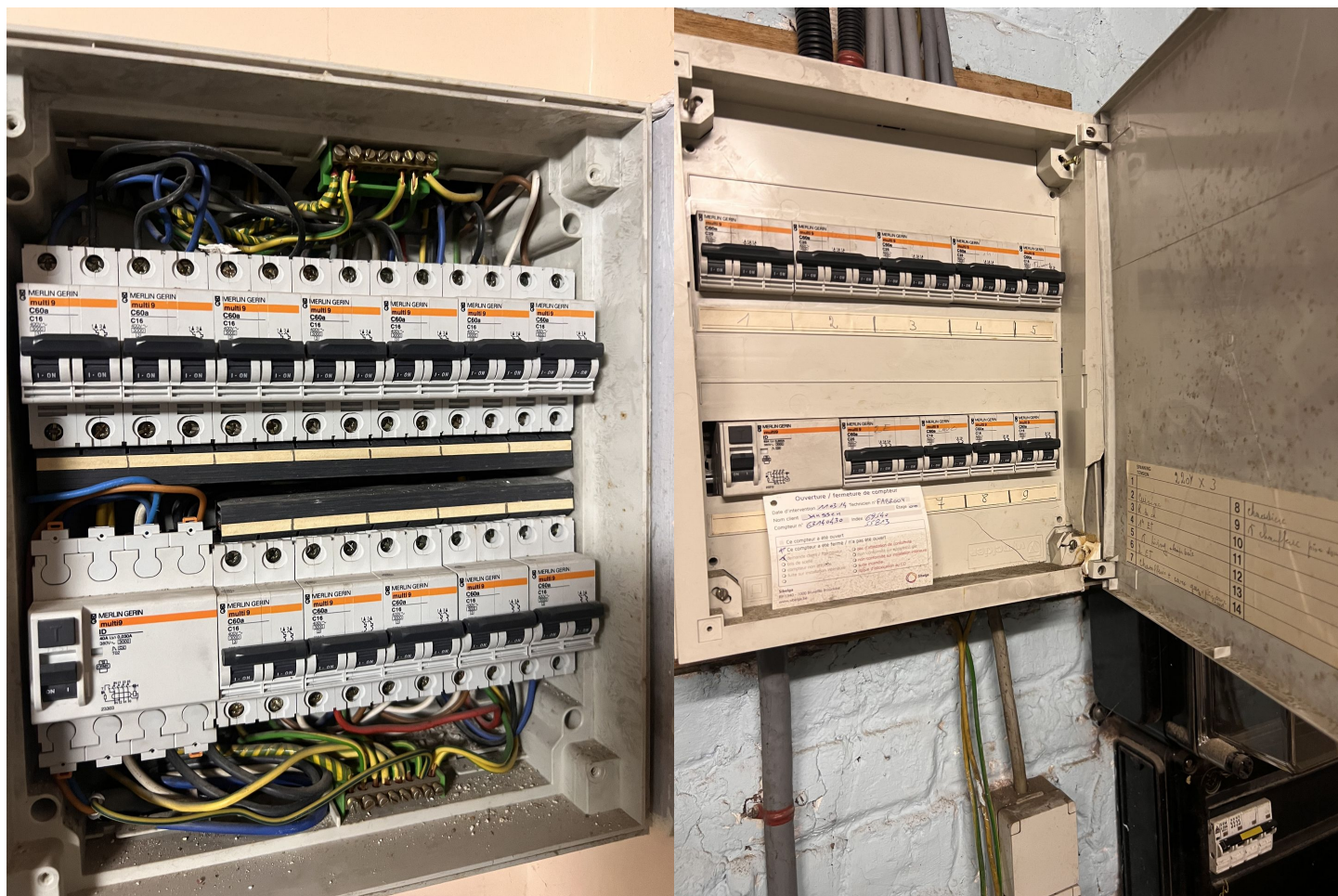


Tableau 1

Tableau 2

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
---------	------------

Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Libellé	Paragraphe
La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms.	L1: 6. 4. 5. 1.; L3: 6. 4. 5. 2.
Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions.	L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.
Compléter les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage).	L1: 4.2.3.2.; L3: 4.2.3.2.
Réaliser les liaisons équipotentielles principales par des conducteurs isolés vert/jaune de section minimum 6 mm ² .	L1: 5.1.6.2.; 5.4.4.1.; L3: 5.1.6.2.; 5.4.4.1.
Réaliser la (les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) dans la salle de bains / douche(s).	L1: 7.1.4.4.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour la (les) salle(s) de bain.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
(Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.
Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4
Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation.	L1: 5.3.5.2.